**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)**

**ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIELS DE MUSCULATION POUR LE CREPS DE VICHY**

**1 – Descriptif de la prestation**

La présente consultation porte sur la fourniture, la livraison et l’installation de matériels de musculation pour le CREPS de Vichy. La consultation porte sur 11 appareils et un lot de charges additionnelles en disques.

Les conditions d’utilisation sont « professionnelles » et l’ensemble des appareils devra être adapté aux 3 secteurs d’activités de l’établissement : **Sport santé, formations professionnelles du champ sportif, haut niveau sportif** (Personnes valides et handicapés PMR, le CREPS étant un établissement de référence pour l’accueil de collectifs paralympiques). Dans le cas contraire, l’offre sera jugée comme irrégulière.

Par conséquent, l’ensemble du matériel devra répondre aux attendus suivants :

- Qualité du matériel :

Elle est appréciée par sa robustesse, caractérisée par le poids de chaque structure d’appareil.

Une attention particulière est portée également à l’ensemble des assises à forte densité d’utilisation (Poids utilisateur jusqu’à 150 kg).

La qualité des pièces permettant le mouvement (poulies, moyens de transmission…) au profit de la fiabilité, de la fluidité et robustesse des mécaniques est un facteur d’appréciation positive.

- Ergonomie :

Elle doit répondre aux problématiques d’accès aux appareils et de leur utilisation notamment par le public sport santé et handisport (marche pieds ou autre point d’appui dédiés et adaptés, poignées facilitant l’installation des usagers, placement de la charge permettant sa gestion sans se déplacer…).

Pour tous les publics, les assises doivent être réglables, les poignées ajustables et modulables pour s'adapter à toutes les morphologies, garantissant un confort d'utilisation supérieur. Cette modularité doit permettre une bonne utilisation biomécanique en concordance avec l’hétérogénéité des morphotypes du public du haut niveau sportif valide et handisport (jeunes et sportifs adultes de faible à très fort et grand gabarit).

- Charges additionnelles.

Les plaques de charges des machines de musculation à charges guidées par pile de poids sont de 5 en 5 kg. Le pratiquant doit pouvoir mettre des poids intermédiaires lui permettant de monter la charge de 1 en 1 kg afin de favoriser le travail du débutant et de permettre la rééducation et la réathlétisation (+/- 1 kg), sauf exception qui se justifierait techniquement.

Elles sont adaptées en termes de charge pour permettre le travail de la vitesse, de l’explosivité, de la puissance, de l’endurance ou encore de la force maximale, par le public haut niveau.

Les charges exprimées dans le descriptif du matériel ci-après s’entendent en ‘’poids réels soulevés’’ (attention au respect des charges pour les appareils à poulies).

Enfin, l’ensemble du matériel devra répondre à la règlementation en vigueur et notamment à la norme relative aux équipements d’entrainement fixes NF EN 20957.

Les fiches techniques des appareils (en langue française) seront obligatoirement jointes à l’offre conformément au RC et devront justifier de la qualité, robustesse, ergonomie, charges additionnelles et l’ensemble des attendus décrits ci-dessus et dans le descriptif du matériel ci-après.

Le matériel devra être livré et installé à l’adresse suivante : 2 route de Charmeil – 03700 Bellerive sur Allier

**IMPORTANT : L’ensemble du matériel proposé devra être livré et installé courant semaine 48 et au plus tard le 28 novembre 2025.**

Les candidats devront proposer une offre globale, pour l’ensemble du matériel décrit ci-dessous (dans le cas contraire, l’offre serait incomplète, donc irrégulière et éliminée) :

**2 - Descriptif du matériel**

1. Bloc multifonction de type ''vis-à-vis'' pouvant accueillir en simultané minimum 8 utilisateurs. Ce bloc doit être composé de 2 blocs 4 fonctions reliés par une barre haute permettant la réalisation de traction à différentes prises.

Les deux blocs identiques et pouvant créer une situation en vis-à-vis centrale seront composés : d'un poste tirage vertical à double poulie (0-130kgs mini), d'un poste triceps sur montant amovible (0-60kgs mini), d'un poste à poulie amovible multifonction (0-60kgs mini), et tirage horizontal à double poulie (0-130kgs mini), à charge additionnelle par pile de poids.

1. Bloc multifonction 4 postes à charge additionnelle par pile de poids avec : tirage triceps haut (0-60kgs mini), poulie amovible (0-60kgs mini), tirage horizontal (0-130kgs mini), tirage vertical (0-130kgs mini). Le tout avec barres et poignées associées.
2. Machine à tirage horizontal assis avec réglage hauteur de l'assise, à charge additionnelle par pile de poids (0-130kgs mini).

Pour travail de renforcement des muscles des membres supérieurs et biceps.

1. Machine simple, à charge additionnelle par pile de poids (0-130kgs mini), à développé pectoral horizontal avec assise et poignée de prises réglables.

Pour travail de renforcement des triceps, deltoïdes et pectoraux.

1. Machine de type ''gravit machine'' consistant à l'allègement du poids de corps par charge délestant par pile de poids (0-110kgs mini) pour la réalisation des mouvements de tractions, dips entre autres.
2. Machine simple à charge additionnelle, à disque, (chargeable jusqu’à 180kgs mini) permettant la réalisation de dips en position assise. Pour travail de renforcement des triceps, pectoraux…
3. Presse à charge additionnelle, à disque, (chargeable jusqu’à 400kgs mini) permettant l'extension des membres inférieurs.
4. Machine simple type ''legs extension'' à charge additionnelle par pile de poids (0-120kgs mini) permettant par extension de travailler prioritairement les quadriceps.
5. Machine simple de type ''legs curl'' à charge additionnelle par pile de poids (0-90kgs mini) permettant par flexion de travailler prioritairement les ischios jambiers.
6. Machine simple à adducteurs à charge additionnelle par pile de poids (0-70kgs mini)
7. Machine simple à charge additionnelle, à disque, à rajouter (chargeable jusqu’à 100kgs mini), pour travail de la chaine postérieure des membres inférieurs (fessiers, ischios…) avec une assise de tronc et poignée de fixation.
8. Kit de charges additionnelles sous forme de disques composées ainsi : 4x20kg, 4x10kg, 2x5kg, 2x2,5kg, et 2x1,25kg devant s’adapter aux machines 6, 7 et 11

L’ensemble du matériel sera de préférence de couleur noire.

**3 – Garantie**

Le titulaire doit offrir une garantie minimale de 2 ans à compter de la date de mise en service du matériel. Cette garantie s’applique dans le cadre d’une utilisation appropriée mais intensive du matériel.

Elle prendra effet à la mise en service du matériel concerné, une fois le PV d’admission signé par le CREPS.

Elle couvre :

- les pièces mécaniques et de structure (châssis, câbles, sangles, poulies, vérins…)

- les autres pièces y compris les pièces d’usure

- la main d’œuvre et les frais de déplacement pour toute intervention

**4- Service après-vente**

Le titulaire doit communiquer les coordonnées d’un contact unique pour toute demande.

Le titulaire doit prendre en compte et proposer une date d’intervention dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après réception du signalement d’une panne ou d’un problème rendant l’utilisation du matériel impossible.

Le titulaire doit garantir un dépannage ou un remplacement du matériel défectueux dans un délai maximum de 15 jours ouvrés.

Les modalités de communication et d’intervention seront décrits dans le cadre de mémoire technique des candidats.